



## Procès verbal Conseil Municipal du 08 juillet 2011

L'an deux mille onze, le huit juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montereau sur le Jard, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Thérèse VANNESTE.

**Présents :** Mmes CHAUVIAT Annabelle, GILOPPE Monique, MARIS Elisabeth, PHERIVONG Eliette, VANNESTE Marie-Thérèse.

MM. ARNAUD Francis, CORDOVA Luc, HERITIER Gérard, LEMENE Robert, RIEU Christian.

### Absents excusés :

Mademoiselle ACHARD Marnie a donné pouvoir à Madame VANNESTE Marie-Thérèse.  
Monsieur GRANDIDIER Bruno a donné pouvoir à Monsieur HERITIER Gérard.  
Monsieur BOULLENGER Bertrand a donné pouvoir à Madame PHERIVONG Eliette.  
Monsieur NUNES Albertino a donné pouvoir à Monsieur ARNAUD Francis.  
Monsieur DECRAENE Michel.

**Secrétaire de séance :** Monsieur HERITIER Gérard.

### **0 – Approbation du procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 juin 2011.**

Ce point a été adopté :

Pour : 14–

Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. ARNAUD, CORDOVA, HERITIER, LEMENE, RIEU.

Melle ACHARD pouvoir à Mme VANNESTE.

Mr GRANDIDIER pouvoir à Mr HERITIER.

Mr BOULLENGER Bertrand pouvoir à Mme PHERIVONG.

Mr NUNES pouvoir à Mr ARNAUD Francis.

### **1- Création d'un SIVU Montereau sur le Jard- Rubelles- Saint Germain Laxis pour le fonctionnement de la micro-crèche.**

Madame le Maire rappelle au Conseil que suite à son accord de principe il est souhaitable de créer un SIVU avec les communes de Montereau sur le Jard, Rubelles, Saint Germain Laxis pour la création d'une micro-crèche et d'établir les statuts de ce SIVU.

Le Conseil Municipal délibère pour :

- demander à Monsieur le Préfet l'autorisation de création d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique avec les communes de Montereau sur le Jard, Rubelles, Saint Germain Laxis pour la création et le fonctionnement de la micro-crèche « Les petits petons »,
- approuver les statuts du SIVU et autoriser Madame le Maire à signer ces statuts dès réception en mairie de l'autorisation de création de Monsieur le Préfet,
- proposer que les trois communes abondent, par délibération modificative de leur budget général, le budget du SIVU à hauteur de 10.000€ afin de permettre le démarrage des travaux d'aménagement.

Ce point a été adopté :

Pour : 14-

Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. ARNAUD, CORDOVA, HERITIER, LEMENE, RIEU.

Melle ACHARD pouvoir à Mme VANNESTE.

Mr GRANDIDIER pouvoir à Mr HERITIER.

Mr BOULLENGER Bertrand pouvoir à Mme PHERIVONG.

Mr NUNES pouvoir à Mr ARNAUD Francis.

## **2- Avis sur la proposition de schéma départemental de coopération intercommunale en référence aux dispositions de la loi du 16/12/2010 de réforme des collectivités territoriales.**

En application de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, le Préfet de Seine et Marne a, par courrier en date du 6 mai 2011 reçu le 19 mai 2011, transmis sa proposition de schéma départemental de coopération intercommunale à la suite d'une présentation à la commission départementale instituée à cet effet le 29 avril 2011.

Celui-ci prévoit la fusion de la Communauté de Communes de Seine-Ecole regroupant les communes de Pringy et Saint Fargeau-Ponthierry à la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

Dans la perspective d'être en mesure d'émettre un avis dans les délais requis, des contacts ont été pris avec les représentants de la Communauté de Communes Seine-Ecole ainsi qu'auprès des Maires des communes afin de mieux appréhender les spécificités propres à chacune des deux structures intercommunales.

En l'état actuel de l'examen de ce projet, Madame le Maire propose d'adopter l'avis qu'entend émettre la C.A.M.V.S. à son encontre, c'est-à-dire un avis défavorable.

Ce point a été adopté :

Pour : 14-

Mmes CHAUVIAT, GILOPPE, MARIS, PHERIVONG, VANNESTE.

MM. ARNAUD, CORDOVA, HERITIER, LEMENE, RIEU.

Melle ACHARD pouvoir à Mme VANNESTE.

Mr GRANDIDIER pouvoir à Mr HERITIER.

Mr BOULLENGER Bertrand pouvoir à Mme PHERIVONG.

Mr NUNES pouvoir à Mr ARNAUD Francis.

## **3- Questions diverses.**

Aucune question diverse n'a été posée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire a levé la séance à 19 heures 15.

